

RECU le
13 FEV 2014



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Paris, le

13 FEV. 2014

DIRECTION DES SPORTS

SOUS-DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE ET DU
SPORT DE HAUT NIVEAU

BUREAU DU SPORT DE HAUT NIVEAU ET
DES FÉDÉRATIONS UNISPORT

DSA1 N°

001498

Affaire suivie par : Albert PERNET/CC

Tel : 01 40 45 96 76

Mel : albert.pernet@jeunesse-sports.gouv.fr

Messieurs les Présidents,

Nous nous sommes rencontrés le 12 décembre dernier pour faire le point sur l'actualité de l'Aïkido et plus particulièrement sur les difficultés de fonctionnement de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents que vos deux fédérations cogèrent.

J'ai noté avec intérêt que vous avez impulsé une collaboration efficace entre vos structures de nature à optimiser le fonctionnement de la CSDGE ce qui implique, en tout état de cause, la révision préalable du règlement initial de l'instance, inadapté aujourd'hui.

Dans cette perspective et comme je vous l'avais indiqué en séance, vous trouverez ci-dessous les conditions qui me paraissent devoir être remplies afin que je puisse approuver par arrêté ce règlement :

- un cahier des charges garantissant l'égalité d'accès aux examens de grades pour tous (licenciés ou non), l'équité de traitement, le respect des spécificités de chacune des composantes ;
- un règlement détaillé,
- un calendrier de finalisation des travaux incluant les délais de mise en œuvre,

Monsieur Paul LAGARRIGUE

Président de la Fédération française d'aïkido, aikibudo et affinitaires

11 rue Jules Vallès

75011 PARIS

Monsieur Pierre GRIMALDI

Président de la Fédération française d'aïkido et de budo

Place des Allées

83149 BRAS